

ADMINISTRATION

INFORMATIONS MUNICIPALES

URBANISME

SÉCURITÉ PUBLIQUE

COMITÉS ET ORGANISMES

ÉLECTION MUNICIPALE 2025

LOISIRS ET CULTURE

Chers concitoyennes et concitoyens,

La municipalité se fait un devoir de vous informer le plus clairement possible des projets, des travaux et des services qui vous sont offerts. Une équipe de plus en plus complète voit à l'élaboration des projets et de la réalisation des travaux requis.

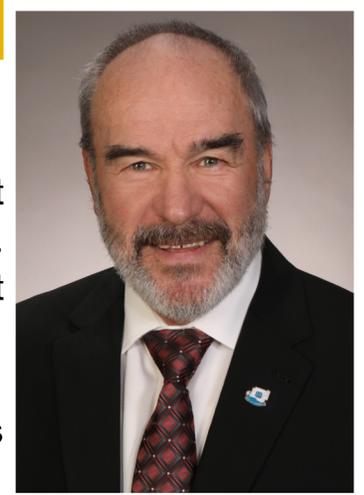
Un projet de numérisation de tous les documents du service des finances et du service de l'urbanisme est en cours de réalisation. En effet, cet outil permettra de faciliter le travail des employés, d'économiser beaucoup de temps et d'aider l'intégration des nouveaux employés.

Un nouveau réservoir d'eau potable du service d'aqueduc est désormais en fonction. Il permet de se conformer aux exigences gouvernementales du traitement de l'eau potable et d'augmenter notre réserve en cas de pénurie d'eau, en saison de grande demande.

La résidence À l'ombre du clocher ouvre ses portes bientôt. 15 des 16 logements sont déjà loués et seront occupés dès le 1^{er} juillet.

Soyez assuré que le conseil municipal de concert avec le personnel de la municipalité travaille à l'amélioration des services qui vous sont offerts.

Vous êtes toujours les bienvenus aux assemblées mensuelles. Nous serons heureux de recevoir vos questions, commentaires et suggestions.



Pierre Guilbault, maire

Élus municipaux 2021-2025



Marthe Blanchette

Siège 1

- Mesure d'urgence
- Loisirs
- Bibliothèque
- Comité d'entraide
- Urbanisme
- Voirie



François Fruhauff

Siège 2

- Mesure d'urgence
- Sécurité incendie
- Voirie
- Eau
- Égout



Pierre Venne

Siège 3

- Police
- Sécurité incendie
- Voirie
- Eau
- Égout
- Aîné
- CCU
- 100e



Gaétan Desmarais

Siège 4

- Ressources humaines
- Finances
- Eau
- Égout
- Bibliothèque
- Comité d'entraide,
- CA-résidence à l'Ombre du clocher.



Claire Sarrazin

Siège 5

- Ressources humaines
- Police
- CA-OH
- Finances



Vacant

Siège 6

•

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL

Les séances du conseil se déroulent une fois par mois dans la salle communautaire située au **4050, rue Principale, à 19h30**.

Veillez consulter la page **CONSEIL MUNICIPAL**, sur notre site internet, afin de connaître tous les détails sur les séances du conseil tel que l'ordre du jour.

N.B. Lors d'une séance extraordinaire, la période de question est d'une durée de 15 minutes et elle ne porte que sur les matières inscrite à l'ordre du jour.

VERSEMENTS DE TAXES

Le compte de taxes municipales est acheminé au propriétaire une fois par année, au plus tard le 28 février.

Si vous voulez que ce soit votre créancier hypothécaire qui effectue les versements, il est de votre responsabilité de lui faire parvenir une copie de votre compte avec les dates d'échéances mentionnées ci-dessus.



Par Internet : Disponible pour la plupart des institutions financières

Par la poste : Chèque ou mandat poste libellé à l'ordre de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Au comptoir : Chèque, carte de débit ou argent

1^{er} versement : ~~13 mars 2025~~
2^e versement : ~~14 mai 2025~~
3^e versement : **14 juillet 2025**
4^e versement : **14 octobre 2025**



Un contribuable qui **n'a pas reçu son compte de taxes municipales** ou qui doit **informer d'un changement d'adresse** doit lui-même prendre l'initiative de communiquer avec le Service de taxation et des finances au 450 759-2277, p. 200.

NOUVELLE EMPLOYÉE

Afin de mieux répondre au besoin grandissant de la Municipalité, nous accueillons au sein du service des loisirs et des communications Madame Esly Adenou en tant que *Responsable des communications*.

Madame Adenou, développera nos différents moyens de communication afin d'améliorer l'accès à l'information.

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous et bonne chance dans ses nouvelles fonctions.



NOUVEL EMPLOYÉ

C'est avec plaisir que nous ajoutons une nouvelle ressource à notre équipe terrain. Nous souhaitons la bienvenue à Dominic Ducharme.

Monsieur Ducharme effectuera différentes tâches reliées aux travaux publics.

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous et bonne chance dans ses nouvelles fonctions au sein de l'équipe terrain.



NOUVELLES POLITIQUES PFM/MADA

La Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes souhaite améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Dans le but de se donner une ligne directrice au développement de la Municipalité, le service des loisirs s'engage dans le processus de création de deux nouvelles politiques.

Avec l'aide du ministère de la Santé et des Services sociaux, nous créerons la Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité aime des aînés (MADA).

Afin de représenter la population à la table de discussion, nous avons besoin de votre engagement. Votre participation implique une rencontre mensuelle, votre présence au lancement de la politique ainsi que votre participation lors de la consultation publique.

Ce projet vous intéresse ? Veuillez communiquer avec la responsable aux loisirs à loisirs@notredamedelourdes.ca.

Structure du comité:

Organisation

Responsable aux loisirs
Conseiller
Maire

Organisme

Représentant École
Représentant FADOQ

Citoyen

Jeune entre 14 et 18 ans
Adulte entre 18 et 30 ans
Adulte entre 30 et 50 ans
Adulte de 50 ans et plus



Municipalité
amie des aînés

RÈGLEMENT 14-2023 | PAIX ET ORDRE

Avec l'arrivée du beau temps viennent les soupers entre amis et le travail sur le terrain ou la maison. Mais saviez-vous que la municipalité a un règlement concernant la paix et l'ordre sur le territoire? En d'autres mots, la municipalité a adopté un règlement en 2023 sur les nuisances afin de permettre à tous de profiter du voisinage de façon respectueuse. La Sureté du Québec (SQ) est responsable de faire appliquer la réglementation.

Section 5.4 Bruit

- 5.4.1 Le fait d'installer ou laisser installer ou utiliser ou laisser utiliser un haut-parleur ou appareil amplificateur à l'extérieur d'un édifice [...] est prohibé.
- 5.4.2 Le fait d'utiliser ou laisser utiliser un haut-parleur ou appareil amplificateur à l'intérieur d'un édifice, de façon à ce que les sons soient projetés à l'extérieur de l'édifice [...] est prohibé.
- 5.4.4 Dans ou sur un immeuble public, nul ne peut faire ou permettre qu'il soit fait usage d'un appareil destiné à produire ou reproduire un son [...]
- 5.4.7 L'outillage ou la machinerie nécessaire à des travaux d'entretien, de construction, de démolition, de rénovation ou d'aménagement comme une génératrice, un compresseur, etc. est prohibée de 20 h à 7 h.
- 5.4.9 Le fait de vendre, de faire usage ou de permettre qu'il soit fait usage de pétards, de torpilles, de chandelles romaines, de fusées volantes, de feux d'artifices et toute autre pièce pyrotechnique [...] est prohibé.
- 5.4.10 Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'utiliser un ou des avions miniatures ou drones, sans certificat de pilote de drone délivré par Transport Canada ou toute autre autorité compétente, constitue une nuisance et est prohibé;

Consultez le règlement complet au www.notredamedelourdes.ca dans la section développement et urbanisme

Contrôleur *Animalier*



450-752-2646
1-844-752-2646
info@carrefourcanin.com
707, boulevard de l'Industrie,
St-Paul, QC J0K 3E0

Il vous est possible de vous procurer vos médailles de chien au siège social du Carrefour Canin, situé au 707, boulevard de l'Industrie à Saint-Paul, à l'hôtel de ville ou nouvellement par internet. La médaille est au coût de 35 \$ par chien.

Renouvellement de médaille 1er juin 2025



Payez votre licence en ligne

www.carrefourcanin.com/payer-votre-licence



POUR NOUS JOINDRE

Charles Beaupré, Directeur général & greffier-trésorier

Réception & perception	Catherine Dufort	200
Urbanisme	Samuel Plouffe	202
Loisirs	Cassandra Perreault	210
Communications	Eslly Adenou	204
Voirie	Chantal Bourgeois	203
Finances	Nathalie Rochon	209

reception@notredamedelourdes.ca
urbanisme@notredamedelourdes.ca
loisirs@notredamedelourdes.ca
communications@notredamedelourdes.ca
voirie@notredamedelourdes.ca
finances@notredamedelourdes.ca



INSCRIVEZ-VOUS !



ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

- Avis d'ébullition
- Bris d'aqueduc
- Inondation
- Alerte météo
- Fermeture de rue

La municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes se dote d'une nouvelle plateforme d'urgence.

Nous vous invitons à vous inscrire afin d'être informé(e) en cas de situations d'urgence.

<http://notredamedelourdes.ca/citoyens-securite-publique.asp>

À noter que cette plateforme n'enverra que des messages d'urgences.



SOYEZ INFORMÉ(E) EN TOUT TEMPS & RAPIDEMENT

UTILISATION DE L'EAU POTABLE

ARROSAGE DE PELOUSE

Nous rappelons aux citoyens desservis par le réseau d'aqueduc municipal que l'arrosage est permis uniquement entre 3 h à 5 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et de 20 h à 22 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique, aux jours décrits ci-dessous :

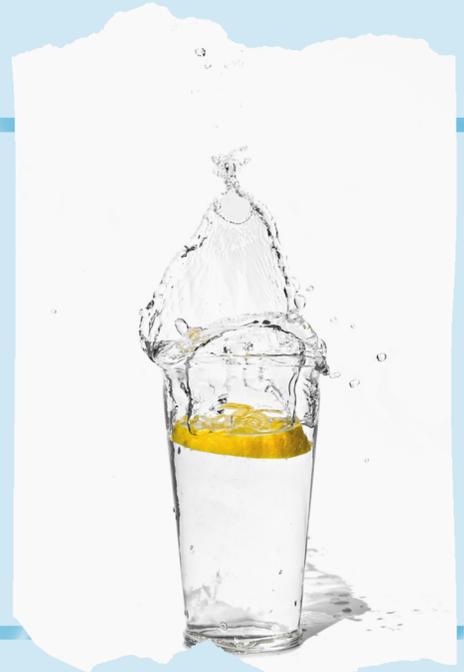
Les lundis et jeudis, pour les numéros civiques pairs

Les mardis et vendredis, pour les numéros civiques impairs.

REPLISSAGE DE PISCINE

Il est **interdit** d'utiliser l'eau du réseau d'aqueduc pour remplir toutes piscines, spas ou bassin d'eau désignés pour la baignade. *Règlement 06-2021 Articles 8.7*

Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau du réseau de distribution afin de maintenir le niveau d'eau d'une piscine, à la condition de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin. La Municipalité limite la quantité d'eau provenant du réseau de distribution pouvant être utilisé à cette fin à 5 000 litres. Tout propriétaire procédant à l'installation d'un équipement dont la capacité est supérieure à 5 000 litres **doit déposer** aux bureaux de la Municipalité, une preuve de remplissage par une source externe pour la pleine capacité de l'installation.



UTILISATIONS AUTRES

Le lavage des véhicules est permis à la condition de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin et d'utiliser un seau de lavage ou un boyau équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, ou des patios est **strictement interdit**.

INSPECTION DE VOTRE PISCINE

Vous avez une piscine à la maison ? Le service d'urbanisme de la municipalité inspectera votre piscine au cours de l'année 2025.

Ces inspections font suite à la révision du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec, qui s'applique dorénavant à toutes les piscines, et ce, peu importe leur date d'installation. Les propriétaires d'une piscine résidentielle ont jusqu'au **30 septembre 2025** pour rendre leurs installations conformes.

Une page dédiée sur le Règlement est disponible sur le site internet de la municipalité, dans la section développement et urbanisme, pour vous permettre de vérifier la conformité de votre aménagement.

IMPORTANT : Même si votre piscine a été inspectée dans les années précédentes, il est possible qu'elle le soit de nouveau. Nous demandons votre collaboration et votre compréhension pour le bon déroulement des inspections.



AUTO-ÉVALUATION DE MA PISCINE



■ Piscine creusée

■ Piscine hors terre

	Oui	Non	Ne s'applique pas
<p>Si l'accès à ma piscine est sécurisé au moyen d'une enceinte l'entourant, celle-ci a-t-elle les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle mesure au moins 1,2 m de hauteur ? • Elle empêche le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre (entre les barreaux, entre le bas de la clôture et le sol) ? • Elle est dépourvue d'éléments de fixation, de saillies ou de parties ajourées pouvant en faciliter l'escalade ? • S'il s'agit d'une clôture en mailles de chaîne, les mailles mesurent 30 mm ou moins de largeur ou, sinon, la clôture est lattée ? 			
Si l'accès à ma piscine a lieu au moyen d'une échelle amovible, celle-ci est-elle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement ?			
Si l'accès à ma piscine a lieu à partir d'une plateforme, cet accès est-il sécurisé au moyen d'une enceinte respectant toutes les exigences applicables à une enceinte (voir la première question) ?			
Si l'accès à ma piscine a lieu à partir d'une terrasse rattachée à la résidence, la partie de la terrasse ouvrant sur la piscine est-elle sécurisée au moyen d'une enceinte respectant toutes les exigences applicables à une enceinte (voir la première question) ?			
La porte de mon enceinte a-t-elle une hauteur d'au moins 1,2 m ?			
La porte de mon enceinte, lorsqu'elle est fermée, empêche-t-elle le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre (entre les barreaux, entre le bas de la clôture et le sol) ?			
La porte de mon enceinte est-elle dépourvue d'éléments de fixation, de saillies ou de parties ajourées pouvant en faciliter l'escalade ?			
La porte de mon enceinte se referme-t-elle et se verrouille-t-elle automatiquement ?			
Si le dispositif de sécurité passif (loquet) est situé du côté intérieur de l'enceinte, celui-ci est-il situé dans la partie supérieure de la porte ?			
Si le dispositif de sécurité passif (loquet) est situé du côté extérieur de l'enceinte, celui-ci est-il situé à au moins 1,5 m de hauteur ?			
La porte de mon enceinte a-t-elle une hauteur d'au moins 1,2 m ?			
Si la partie du mur qui constitue l'enceinte est pourvue d'une fenêtre, est-elle à au moins 3 m de hauteur ou, sinon, est-ce que son ouverture maximale est limitée de manière à ne pas permettre le passage d'un objet sphérique de plus de 10 cm de diamètre ?			
<p>Les appareils liés au fonctionnement de ma piscine (par exemple un filtreur) sont-ils situés à l'un des endroits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À plus de 1 m de la paroi de la piscine ? • Sous une structure (par ex. patio) d'au moins 1,2 m de haut ne pouvant pas être facilement escaladée ? • Dans une remise ? • À l'intérieur d'une enceinte respectant toutes les exigences applicables à une enceinte (voir la première section) ? 			
Les abords de ma piscine sont-ils dégagés sur une distance d'au moins 1 m de toute structure ou tout équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus l'enceinte (par ex. : mur de soutènement, module de jeux pour enfants) ?*			
Ma piscine est-elle située à au moins 1 m de toute fenêtre d'un bâtiment ? À défaut, la fenêtre est-elle à au moins 3 m de hauteur ou est-ce que son ouverture maximale est limitée de manière à ne pas permettre le passage d'un objet sphérique de plus de 10 cm de diamètre ?*			



LA PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊT

Chaque année, la majorité des incendies de forêt sont causés par des comportements accidentels liés à l'activité humaine. Il suffit d'un seul geste négligent pour qu'une forêt parte en fumée.

Les trois principales causes de feux de forêt sont : le brûlage de rebuts, les feux de camp et les articles de fumeur.

Pour chacune de ces causes, nous vous offrons des alternatives écologiques ou des conseils sécuritaires.

Brûlage de rebuts

Il existe d'autres moyens que les feux à ciel ouvert pour disposer des rebuts :

- Le compostage
- Les collectes municipales (matières organiques, feuilles, résidus de jardin...)
- Le service de collecte des branches (informez-vous auprès de votre municipalité)
- L'Écocentre

Feux de camp

Optez plutôt pour l'ambiance agréable d'un feu de foyer extérieur. Plus sécuritaire qu'un feu de camp, il offre une belle alternative. De plus, aucun permis de brûlage n'est nécessaire pour en profiter.

Articles de fumeur

Lorsque vous êtes à l'extérieur, respectez ces précieux conseils :

- S'abstenir de fumer en marchant, en travaillant ou en se déplaçant en VTT;
- Toujours éteindre son mégot de cigarette en le mouillant ou en l'écrasant sur une roche;
- Ne pas jeter un mégot de cigarette par terre, dans un bac ou un pot de fleurs;
- Ne pas lancer un mégot de cigarette par la fenêtre d'un véhicule;
- Ne jamais laisser une cigarette allumée sans surveillance.

Sachons que nous avons tous le pouvoir d'agir en adoptant les bons comportements

Pour être conforme, votre foyer doit respecter ces exigences :



- Être équipé d'un pare-étincelles sur au moins 3 côtés et sur le dessus;
- Être installé à au moins 4 mètres des bâtiments, et à au moins 3 mètres de tout matériaux combustibles;
- Être situé dans la cour arrière à une distance minimale de 3 mètres des limites de la propriété.



**Interdiction de feux à ciel ouvert du
15 avril au 15 octobre.**

Aucun permis de brûlage n'est délivré pendant cette période



Quand l'impatience conduit à l'agressivité

Très peu de personnes peuvent affirmer ne s'être jamais impatienté en suivant un véhicule qui circule trop lentement, ou lorsqu'il y a du trafic. Nous avons tous été témoins de situations où des conducteurs ont fait preuve d'impatience. L'imprudence et les manoeuvres agressives sur les routes peuvent mettre la vie et la sécurité des autres et de soi-même en danger. L'agressivité au volant peut également être à l'origine de collisions graves, et même mortelles. La Sûreté du Québec souhaite rappeler aux usagers de la route les actions et les comportements à privilégier en cas d'agressivité d'un conducteur.

En premier lieu, il est important de savoir reconnaître les comportements qui démontrent l'agressivité d'un conducteur.

- Suivre de trop près, et avec insistance, un autre véhicule;
- Ne pas céder le passage;
- Changer fréquemment de voie sans signaler son intention;
- Rouler avec les feux de route (« hautes ») en éblouissant les autres conducteurs;
- Klaxonner sans aucune raison, de façon abusive;
- Dépasser par la droite ou par l'accotement;
- Zigzaguer entre les véhicules.

Que faire en présence d'un conducteur agressif ?

- Demeurer calme;
- Céder le passage;
- Ne pas réagir aux paroles ou aux gestes provocateurs;
- Éviter tout contact visuel.



La Sûreté du Québec compte sur votre collaboration, et celle des citoyens, afin de signaler les conducteurs qui mettent en danger la vie et la sécurité des autres usagers de la route. De ce fait, si une personne est témoin d'une telle situation, elle doit agir en communiquant avec le service d'urgence 9-1-1 dans le but de fournir les renseignements nécessaires permettant de repérer le véhicule.

25 mai, Journée internationale des enfants disparus



Un seul enfant porté disparu, c'est déjà trop.

En 2024, **32 692** enfants ont été portés disparus au Canada.

Lorsqu'un enfant disparaît, l'espoir est puissant, la sensibilisation plus forte encore et l'action indispensable!

Ensemble, nous pouvons changer le cours des choses.

Si l'impensable vous arrive, à vous ou à l'un de vos proches, agissez rapidement :

1. Signalez immédiatement la disparition de l'enfant, car chaque seconde compte;
2. Faites un signalement à votre police locale;
3. Alertez - utilisez les réseaux sociaux et parlez à vos voisins.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES ENFANTS DISPARUS



<https://disparus-canada.ca>



RÉSIDENTIE POUR PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, AUTONOMES OU EN LÉGÈRE PERTE D'AUTONOMIE

DERNIÈRE CHANCE!

Venez faire partie d'un milieu de vie stimulant à Notre-Dame-de-Lourdes dans un nouveau bâtiment très sécuritaire!

Pour plus d'informations
(450) 759-8488

Un seul 4 ½ disponible
1238 \$ /mois + frais de service

Le 27 avril dernier avait lieu une corvée de nettoyage citoyenne. Madame Côté ainsi que Madame Gauthier, ont pris l'initiative de mettre sur pied cette opération dans le cadre de la journée de la terre. Elles avaient un petit mot à vous partager :

Voici le résultat de la collecte citoyenne pour le Jour de la Terre 2025 faite dans le secteur de la Pointe-à-Neuf-Pas et d'une partie du rang Sainte-Rose. Une quinzaine de bénévoles: adultes, adolescents-es, enfants étaient à la tâche le dimanche 27 avril 2025. Rebuts de construction, de métal et 30 gros sacs pleins de petits rebuts variés ont été récupérés sur les bords de nos rues et dans nos fossés.

Aidez-nous à en avoir moins à ramasser et pensez dès maintenant au Jour de la Terre en avril 2026 pour devenir bénévoles dans votre secteur.



Le Centre Nouveau Regard est bien implanté dans notre communauté depuis maintenant plus de 22 ans. Nous avons le plaisir de vous annoncer l'intention du projet *PHASE III*. Une initiative visant à agrandir nos installations pour offrir le service de prolongation à nos résidents. Cette extension est essentielle afin de poursuivre le programme thérapeutique déjà en place.

L'équipe du Centre Nouveau Regard est composée de 16 employés dont 11 qui sont passés par les services du Centre et parmi ceux-ci, huit sont diplômés de l'université. Nous avons donc la certitude que notre programme thérapeutique fonctionne, grâce aux succès vécus par les membres de notre équipe, en place depuis 15 ans. Nous avons su améliorer nos services et nos approches thérapeutiques.

L'équipe du Centre Nouveau Regard invite les citoyens à se joindre à nous lors de nos événements bénéfiques qui auront lieux en août et en septembre prochain. Il s'agit de 3 jours capitaux pour nous, car sans votre présence et/ou votre soutien nous ne pourrions pas aller de l'avant dans ce projet.



16 Août

Journée retrouvailles | Méchoui 13 h **30 \$**
4921, rang Ste-Rose, Notre-Dame-de-Lourdes

Spectacle d'humour 19 h 30 **39 \$**
4050 rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes

6 septembre

Centre Culturel Desjardins 18 h 45 **64.75 \$**
20, rue St-Charles-Borromée sud

26 septembre

Tournois de golf 11 h **250 \$**
2650, Route Louis-Cyr, St-Jean-de-Matha

*Tarif par personne

Téléphone : 450-755-2121

Courriel : info@centrenouveaugard.com

fadoq

Club Notre-Dame-
de-Lourdes
Lanaudière**NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 16 avril dernier avait lieu l'assemblée générale annuelle du Club FADOQ de Notre-Dame-de-Lourdes. C'est avec plaisir que nous vous présentons le nouveau conseil d'administration.

Micheline Gauthier
Michel Fitzbay
Vacant
Vacant
Berlin Chouinard
Raymond Beauparlant
Johanne Paquette

Présidente
Vice-président
Trésorière
Secrétaire
Administrateur
Administrateur
Administrateur

**SOUPER FADOQ**

Pour la période estivale, les soupers sont mis sur pause. Nous serons de retour en septembre.

17 septembre
15 octobre
19 novembre
17 décembre

C'est parfois difficile
de trouver les bons mots.

Besoin d'aide ? Appelez-nous !

1 866 APPELLE
1 866 277-3553
ouvert 24/7

Centre de prévention
du suicide de Lanaudière

Les **AA**
sont-ils
pour vous?

VOUS SEUL POUVEZ RÉPONDRE
À CES DOUZE QUESTIONS

meetings.aa-quebec.org

**INFIRMIÈRE EN
MILIEU RURAL |
LES JEUDIS**

Prenez rendez-vous avec
l'infirmière 450 755-2111
poste 423381

Déménagement pour une
période temporaire 910, rue
Principale, Sainte-Mélanie



La HUTTE – Hébergement
d'urgence à Joliette



305, rue Saint-Charles-Borromée N
Joliette, Québec
J6E 4R9
Téléphone : 450 753-7735
Courriel : info@lahutte.org

Un emploi
d'été
qui va droit
au coeur!

COMPTOIR VESTIMENTAIRE**Heures d'ouvertures**

Mardis 9 h à 15 h

Samedis 9 h à 15 h

3938 rue Principale Notre-Dame-de-Lourdes

Nous remercions nos bénévoles qui semaine après semaine donnent de leur temps pour permettre au comptoir vestimentaire d'ouvrir et de vous offrir une grande variété d'articles.

Comptoir vestimentaire Notre-Dame-de-Lourdes



2 novembre 2025

Parce que tu peux faire une différence !

Bienvenue à tes idées



Choix d'un poste

Lors d'élections municipales, il y a deux types de postes : le poste de maire et les postes de conseillère ou conseiller.

Dans les municipalités qui ne sont pas divisées en district, comme Notre-Dame-de-Lourdes, les postes de conseiller sont associés à un numéro.

Vous devez choisir le poste que vous souhaitez occuper avant de poser votre candidature.

Vous ne pouvez pas convoiter plusieurs postes en même temps.

Éligibilité

Pour poser votre candidature, vous devez avoir le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale de la municipalité mais vous n'avez pas besoin d'être inscrit sur la liste électorale.

Vous devez donc respecter les critères suivants **le jour de l'élection** :

- Avoir 18 ans ou plus;
- Avoir la citoyenneté canadienne;
- Ne pas avoir perdu vos droits électoraux.

Vous devez également remplir l'une des deux conditions suivantes le jour de l'élection :

- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours.

Ces conditions s'appliquent lors d'élections générales et lors d'élections partielles.

Dépôt de votre candidature

En vue de l'élection générale du 2 novembre 2025, vous pouvez déposer votre déclaration de candidature entre le 19 septembre et le 3 octobre 2025.

Le guide "*Poser sa candidature aux élections municipales*" vous indiquera tout ce que vous devez savoir pour préparer votre déclaration de candidature en fonction du profil de votre municipalité. Ce guide est disponible sur le site internet d'Élection Québec.

- Remplir le formulaire de déclaration de candidature (SM-29) fourni par la présidente ou le président d'élection;
 - Les **SECTIONS 1 À 8** doivent toutes être remplies pour que la présidente ou le président d'élection accepte le dépôt de votre déclaration de candidature.
- Déposer votre déclaration de candidature entre 44e et 30e jour précédant le scrutin;

Pour plus d'informations, visitez le www.electionsquebec.qc.ca/simplifier/devenir-candidate-ou-candidat

ARRÊTONS LA SUPERVISION DISTRAITE

Source : alive-solutions.com

Il faut d'abord reconnaître que nous sommes tous des êtres distraits. C'est dans notre nature.

La plupart des parents/tuteurs savent qu'ils doivent surveiller leurs enfants près de l'eau, mais la réalité est que cela est plus facile à dire qu'à faire. Saviez-vous que la principale cause des noyades infantiles est... les **DISTRACTIONS**.

Connaissez-vous bien les distractions autour de vous ?

DISTRACTIONS DURANT LA SUPERVISION

Qu'est-ce qui m'empêche de rester présent lorsque je surveille mes enfants ?



DISTRACTIONS VISUELLES

Distractions qui vous empêchent d'être physiquement présent.

- Regarder un autre enfant;
- Regarder une voiture dans la rue;
- Regarder un écran;
- Regarder quelque chose de nouveau.

Que faire :

- Concentrez-vous sur vos enfants dans la piscine

Notre cerveau ne peut traiter qu'une seule chose à la fois. Les distractions visuelles se transforment souvent en distractions cognitives. N'oubliez pas que votre cerveau ne peut pas traiter ce que vos yeux ne voient pas.



DISTRACTIONS PHYSIQUES

Distractions qui vous empêchent d'être physiquement présent.

- Faire du jardinage;
- Emmener un autre enfant aux toilettes;
- Partir vérifier le repas;
- Aller répondre à la porte.

Que faire :

- Rester physiquement présent;
- Si vous devez partir, tout le monde sort de l'eau ainsi que de l'accès à l'eau.

Toute situation qui détourne la surveillance du lieu physique est dangereuse. Même quelques instants d'éloignement peuvent avoir des conséquences tragiques.



DISTRACTIONS MANUELLES

Distractions qui vous empêchent d'être physiquement présent.

- Manger et boire
- Mettre de la crème solaire
- Regarder son téléphone
- Éclabousser
- Ajuster vos lunettes de soleil

Que faire :

- Résistez à l'envie de faire autre chose.
- Gardez votre téléphone hors de portée et désactivez les notifications.

N'oubliez pas que votre cerveau suit souvent ce que fait votre corps.



DISTRACTIONS COGNITIVES

Distractions qui vous empêchent d'être physiquement présent.

- Parler/socialiser/Instruire
- Stress/anxiété
- Déficiences dues à la drogue, à l'alcool ou au manque de sommeil.
- Pensées/sentiments internes

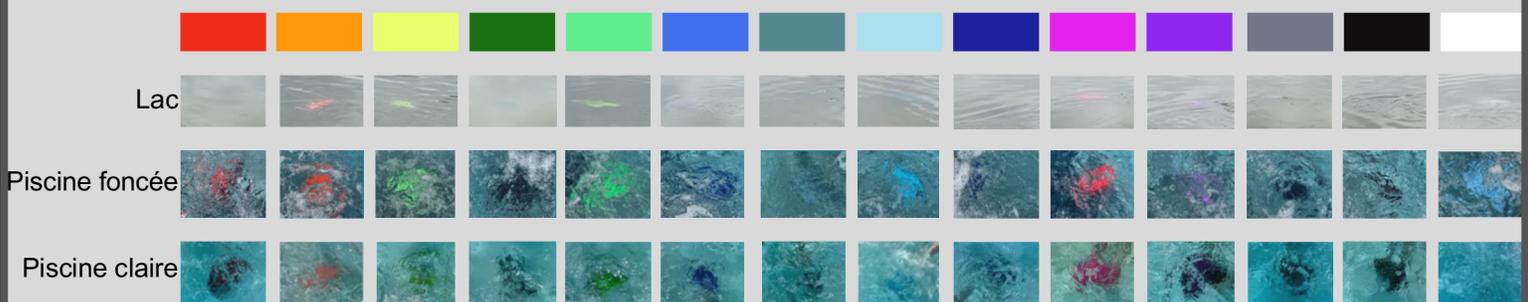
Que faire :

- Ne socialisez pas
- Mettez en oeuvre des stratégies pour rester concentré.
- Assurez vous d'être physiquement et mentalement dans un état de supervision optimal.

Notre cerveau est un animal, et son rôle est de nous protéger et de nous garder en sécurité. L'un des moyens d'y parvenir est de penser constamment. C'est utile pour reconnaître et réagir à une noyade, mais notre cerveau aime errer dans le futur et le passé. Nous pouvons être physiquement présents, les yeux fixés sur nos proches, tout en étant à des millions de kilomètres de distance.

QUE PORTEZ-VOUS DANS L'EAU ?

Vous achetez un maillot de bain ? Pensez sécurité !



PÉTANQUE RÉCRÉATIVE *Ouvert à tous*

Vous voulez passer un beau moment entre amis ou en famille? Les mardis soir à partir de 18 h de mai à octobre vous êtes les bienvenus au terrain des loisirs afin de participer à la pétanque récréative. Les équipes sont formées sur place chaque semaine. Aucun engagement, du simple plaisir.

Vous n'avez jamais joué et vous voulez essayer ? Présentez-vous, des boules libres sont disponibles.

On vous attend !

Informations : Jean Maillé 450 756-4383



SPECTALES AU PARC

Parc Hyacinthe-Guilbault

10 JUILLET 18 h

ÉRIK ELEKTRIK



Découvrez Erick Elekrik, le magicien-humoriste, qui vous fera vivre une expérience inoubliable. Spécialisé dans les spectacles interactifs, il combine habilement magie visuelle et humour, captivant autant les enfants que les adultes. Préparez-vous à vivre un moment de pur divertissement, sans prise de tête, où la magie et l'humour se mêlent pour créer une ambiance unique.

• Spectacles extérieurs (à l'intérieur en cas de pluie)
• Apportez vos chaises

7 AOÛT 18 h

LE STAGIAIRE DE MONSIEUR BEN

Le stagiaire de M Ben, Clownerie, jonglerie et acrobatie, un spectacle à découvrir !

Le stagiaire de M Ben: Monsieur Ben est un artiste d'expérience, qui s'adjoint les services d'un stagiaire : Atchou. M. Ben doit l'initier au monde du spectacle mais Atchou malgré toute sa bonne volonté frôle souvent la catastrophe.

Réussira-t-il son stage ?



Fête de la famille 23 août

10 h à 20 h

Animations ambulantes
Tour d'escalade
Jeux gonflables
Glissade d'eau
Arène de nerf
Animation par Maluchina
Musique d'ambiance

12 h à 13 h

Hot Dog et Mais (gratuit)

14 h

Spectacle canin avec Alexandra Côté

16 h à 21 h

FoodTruck - Cantine sur la route (\$)

19 h à 21 h

Spectacle des Cousins Branchaud



Bar à bonbon à 1 cent (\$)

Veillez apporter vos chaises et vos breuvages



FÊTE NATIONALE À NDL



24 JUIN

Terrain des Loisirs

- 14 h à 20 h
Jeux gonflables
Prêt à Jouer
Échelle Extrême
Billard Géant
Maquillage
Musique d'ambiance
- 16 h
Spectacle avec Rousse & cie.
- 16 h à 22 h
FoodTruck Le Melkior
- 20 h
Discours Patriotique
- 20 h 30
Spectacle avec Les Vieux Chums
- 22 h
Feu d'artifice

LE MELKIOR.
CUISINE ROULANTE DE QUARTIER



Veillez apporter vos chaises de camping

Bar sur
place (\$)

fadoq

Club Notre-Dame-
de-Lourdes
Lanaudière

En partenariat avec :

Québec



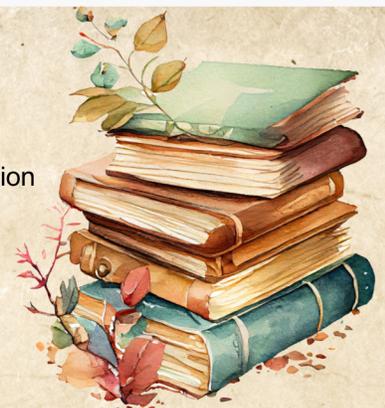
Fête
nationale
du Québec

Livres pour enfant **GRATUIT**

Le 9 et 10 juillet, venez à la foire au livre. Des livres pour enfant **usagés** seront mis à la disposition des citoyens. Aucune réservation.

Mercredi 9 juillet : 8 h 30 à 17 h
Jeudi 10 juillet : 8 h 30 à 19 h

4050 rue Principale



À Venir

28 octobre	Les 100 ans de Lourdes	6 décembre	Guignolée
31 octobre	Halloween	7 décembre	Dépouillement
16 novembre	Bingo	13 décembre	Soirée Canadienne

Pour rester informé, suivez notre page Facebook : Municipalité Notre Dame de Lourdes - Loisir et Culture

Juin

6
Bingo

7-8
Vente-débarras

9
Séance du conseil

15
Fête des Pères

21
Début de l'été

24
Fête nationale

25
Début du camp de jour

Juillet

1
Fête du Canada

9
Encombrants pour tous

10
Spectacle au parc

14
Versement de taxe
Séance du conseil

21 au 31
Vacances de la construction

Août

7
Spectacle au parc

13
Séance du conseil

15
Fin du camp de jour

23
Fête de la famille

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Légende

-  Ordures
-  Recyclage
-  Compost
-  Encombrants
-  Résidus verts

Domaine
Chemin de la Vallée-des-Pins,
Chemin Cloutier, Rue Lacoste

-  Ordures
-  Recyclage
-  Compost



FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE

24 juin
30 juin
21 juillet au 1 août
1 septembre

Notre-Dame-de-Lourdes

4050, rue Principale
Notre-Dame-de-Lourdes
Téléphone : 450 759-2277
reception@notredamedelourde.ca